



**LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER**

FACTURE N° 5090343

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

INTERVENTION PLANIFIEE 9805
N/REF : 1/07/2025 50H04 C:024891 I:32171
V/REF : 013193

**SDC 'MAISON VIAND'
C/O SYNDIC OPAC DE LA SAVOIE
9 RUE GIRARD MADOUX
73000 CHAMBERY**

V/REF.IMM. 935P
IMMEUBLE : MAISON VIAND -935P
CHEF LIEU
.
73190 PUYGROS

Voglans, le 23 Septembre 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : STATION D'EPURATION MECANISEES
MOTIF : Intervention trimestrielle
Donneur d'ordre : _ Perm anence OPAC SAVOIE

NATURE DU L'INTERVENTION :

Pompage et curage de fosse par procédé hydraulique.

- ENTRETIEN DE LA STATION D'EPURATION MECANISEES :
- CONTROLE ELECTRONIQUES DE L'ARMOIRE DE COMMANDE :
- CONTROLE DE L'INTENSITE, DE LA TENTION, DE L'ISOLEMENT
 - CONTROLE DU BON FONCTIONNEMENT
 - CONTROLE DU BON FONCTIONNEMENT DES VOYANTS ET DES AUTOMATISMES
 - CONTROLE GENERAL DE L'ARMOIRE
- CONTROLE ELECTRONIQUES DU MOTO REDUCTEUR :
- CONTROLE DU NIVEAU D'HUILE OU DE GRAISSE AVEC COMPLEMENT EVENTUEL
 - VIDANGE DE L'HUILE TOUTES LES 5000 HEURES OU CHANGEMENT DE LA GRAISSE (SELON MODELE DU MOTO REDUCTEUR)
 - CONTROLE DES BRANCHEMENTS ELECTRIQUES, DE L'IMMERSION DE LA TURBINE AINSI QUE DU SENS DE ROTATION
- CONTROLE BIOLOGIQUES DES STATIONS D'EPURATION :
- METTRE DE LA DT30 (DECANATION A 30MN) ET MESURE DE LA HAUTEUR VOILE DE BOUES DANS LES OUVRAGES
- POMPAGE DES BOUES, EVACUATION ET MISE EN DECHARGE AUTORISEE
- LAVAGE DE LA STATION D'EPURATION :
- POMPAGE DES DECHETS CONTENUS DANS LE PANIER DE DEGRILLAGE
 - NETTOYAGE DE LA FOSSE PAR POMPAGE DES MATIERES DECANTEES ET LAVAGE DE L'OUVRAGE AU JET HAUTE PRESSION D'EAU
 - NETTOYAGE AU JET DU MOTO REDUCTEUR, DE LA RIGOLE DE REPRISE ET DES

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

PAROIS SUPERIEURES

ENTRETIEN DES ESPACES VERTS :
- NETTOYAGE DES ESPACES VERTS AU POURTOUR DES INSTALLATIONS ET A LES
MAINTENIR PROPRES : DEBROUSSAILLAGE ET OU TONTE
AUCUN PRODUIT PHYTOSANITAIRE NE SERA UTILISE. LE DESHERBAGE SERA
EFFECTUE A LA MAIN OU AU MOYEN DE TECHNIQUES ALTERNATIVES RESPECTEUSES
DE L'ENVIRONNEMENT.

4 FOIS/AN

LE 08/09/2025 A 09H30
STATION D'EPURATION
ACTION : CONTRÔLE DE LA STATION D'ÉPURATION ET DE L'ENSEMBLE.
NETTOYAGE DE LA FOSSE,
CONTRÔLE DU TABLEAU DE COMMANDE, OK
NETTOYAGE CHANTIER ET REPLI

OBSERVATIONS : CV LCOMPTER EMAIL en CC le 13/09/25 a 19H09 marcvcadeboin@opacsavoie.fr
CV LCOMPTER Email envoyé le 13/09/25 a 19H09 Mme S. FOURET

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Mise en oeuvre d'un véhicule spécialisé équipé d'une pompe haute pression
200 l/mn de 0 a 200 bars, d'une cuve compartimentée de 6 M3, d'une pompe
a vide 1500 M3/heure, d'un bras d'aspiration télécommandé.
Aspiration du contenu de(s) fosse(s) (si nécessaire).
Curage par procédé hydraulique a haute pression des parois de(s) fosse(s).
Nettoyage de la fosse. Aspiration des boues.
Nettoyage du chantier en fin d'intervention (si nécessaire).
Transport en décharge du contenu de(s) fosse(s) et des boues (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1/ 4	Entretien Station épuration le 08/09	1	860,23	215,05



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5090343

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

TOTAL H.T.	215,05
T.V.A. a 10,00%	21,50
TOTAL T.T.C.En EURO	236,55

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Octobre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN



OPAC SAVOIE Direction du Patrimoine
9 rue Jean-Girard-Madoux - 73024 CHAMBERY CEDEX

Contact : VADEBOIN Marc
Tél : MAINTENANCE

SERVIMO SAVOIES
CHEMIN DES MARAIS

73420 VOGLANS

Copropriété

N° Bon : 013193

Nous vous demandons de réaliser les prestations suivantes :

Lieu d'exécution de la commande :

Maison Viand à PUYGROS .

-> Entretien complet de la station selon les dispositions de l'accord cadre en cours

et notamment contrôle électrique de la station : alimentation, ampéragepompe

et compresseur, fonctionnement des minuteriers, fonctionnement des appareils électromécaniques (pompe et compresseur), bonne fixation du matériel

et branchements.... contrôle du bassin : contrôle visuel , contrôle niveau eau,

contrôle de la bonne arrivée des effluents, contrôle des mousses.... contrôle clarificateur : contrôle tubulure pvc, contrôle des boues en surfa

ce, évacuation des eaux traitées... contrôle de la qualité de l'effluent : prélèvement, analyse de l'effluent de rejet....

Vidange station si nécessaire ...Cette liste de points à surveiller n'est pas exhaustive.

Une attention particulière est demandée sur cette installation pour laquelle des travaux importants ont déjà été engagé

Prestation sous la responsabilité de l'antenne de Chambéry.Prix actualisés 2025

- Qté : 1,00 U à 1539,70 € HT - TVA : 10,00%

Montant de l'engagement HT..... 1539,70

Montant de la TVA..... 153,97

Montant de l'engagement TTC..... 1693,67

Merci de bien vouloir libeller la facture comme ci dessous :

le syndicat des copropriétaires "Maison Viand"

Par son syndic OPAC Savoie 9 rue Jean Girard-Madoux 73 000 Chambéry

Selon les conditions du CCAG en vigueur à la date de signature de la commande

Cette commande doit être obligatoirement accompagnée d'une attestation fiscale.

Le règlement de cette commande sera effectué à l'exécution des prestations sur présentation d'une facture et du présent bon de commande dûment complété.

Votre facture devra indiquer la date de réalisation de la prestation **et les références bancaires**.

Engagement Fournisseur

Date limite d'exécution : 31/12/2025

A le

Signature et cachet

Engagement OPAC SAVOIE A Chambéry le
15/01/2025

ATTESTATION NORMALE

1- Identité du client ou de son représentant

Je soussigné(e) OPAC SAVOIE - 9, rue Jean Girard-Madoux - 73 024 Chambéry cedex

2- Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue de ces travaux :

- ☐ maison ou immeuble individuel ☒ immeuble collectif ☐ appartement individuel
☐ autre (précisez la nature du local à usage d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de **50%** à cet usage
☐ des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

donc je suis : ☐ propriétaire ☐ locataire ☒ autre (précisez votre qualité) : Syndic.

3- Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation, ces travaux :

1. Fondations :

- ☒ n'affectent pas les fondations
☐ ou rendent à l'état neuf, par ajout ou remplacement, la moitié au plus des fondations

2. Eléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage :

- ☒ n'affectent pas ces éléments
☐ ou rendent à l'état neuf, par ajout ou remplacement, la moitié au plus de ces éléments

3. Façades (hors ravalement) :

- ☒ n'affectent pas les façades
☐ ou rendent à l'état neuf, par ajout ou remplacement, la moitié au plus des façades

4. Eléments de second oeuvre :

- ☒ ne rendent pas à l'état neuf les deux tiers ou plus de chacun des six éléments de second oeuvre suivants. A l'appui de cette indication, cocher la case utile dans chacune des lignes du tableau suivant :

A. Eléments de second oeuvre	B. Les travaux ne portent pas sur cet élément	C. Les travaux rendent à l'état neuf moins des deux tiers de cet élément à l'issue des travaux	D. Les travaux rendent à l'état neuf les deux tiers ou plus de cet élément à l'issue des travaux
a. planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage	☒	☐	☐
b. huisseries extérieures	☒	☐	☐
c. cloisons intérieures	☒	☐	☐
d. installations sanitaires et de plomberie	☒	☐	☐
e. installations électriques	☒	☐	☐
f. système de chauffage	☒	☐	☐

5. J'atteste que, sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation, ces travaux n'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface placher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10%.

6. J'atteste que les travaux ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction.

7. ☐ J'atteste que les travaux visent à améliorer la qualité énergétique du logement et portent sur la fourniture, la pose, l'installation ou l'entretien des matériaux, appareils et équipements dont la liste figure dans la notice (1 de l'article 200 quater du code général des impôts - CGI) et respectent les caractéristiques techniques et les critères de performances minimales fixés par un arrêté du ministre du budget (article 18 bis de l'annexe IV au CGI)

8. ☐ J'atteste que les travaux ont la nature de travaux induits indissociablement liés à des travaux d'amélioration de la qualité énergétique soumis au taux de TVA de 5,5%

4- Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande ainsi que les éléments de justification des proportions mentionnées dans le cadre 3 ci-dessus.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux normal) et le montant effectivement payé :

- 10% pour les travaux d'amélioration, de transformation, d'aménagement et d'entretien portant sur des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans

- 5,5% pour les travaux d'amélioration de la qualité énergétique des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ainsi que sur les travaux induits qui leur sont indissociablement liés.

Adresse de l'immeuble concerné :

Maison Viand
73190 PUYGROS

Fait à Chambéry, le 15/01/2025

Signature du preneur des travaux

Référence de la commande : COP 013193

SERVIMO SAVOIES

CHEMIN DES MARAIS

73420 VOGLANS